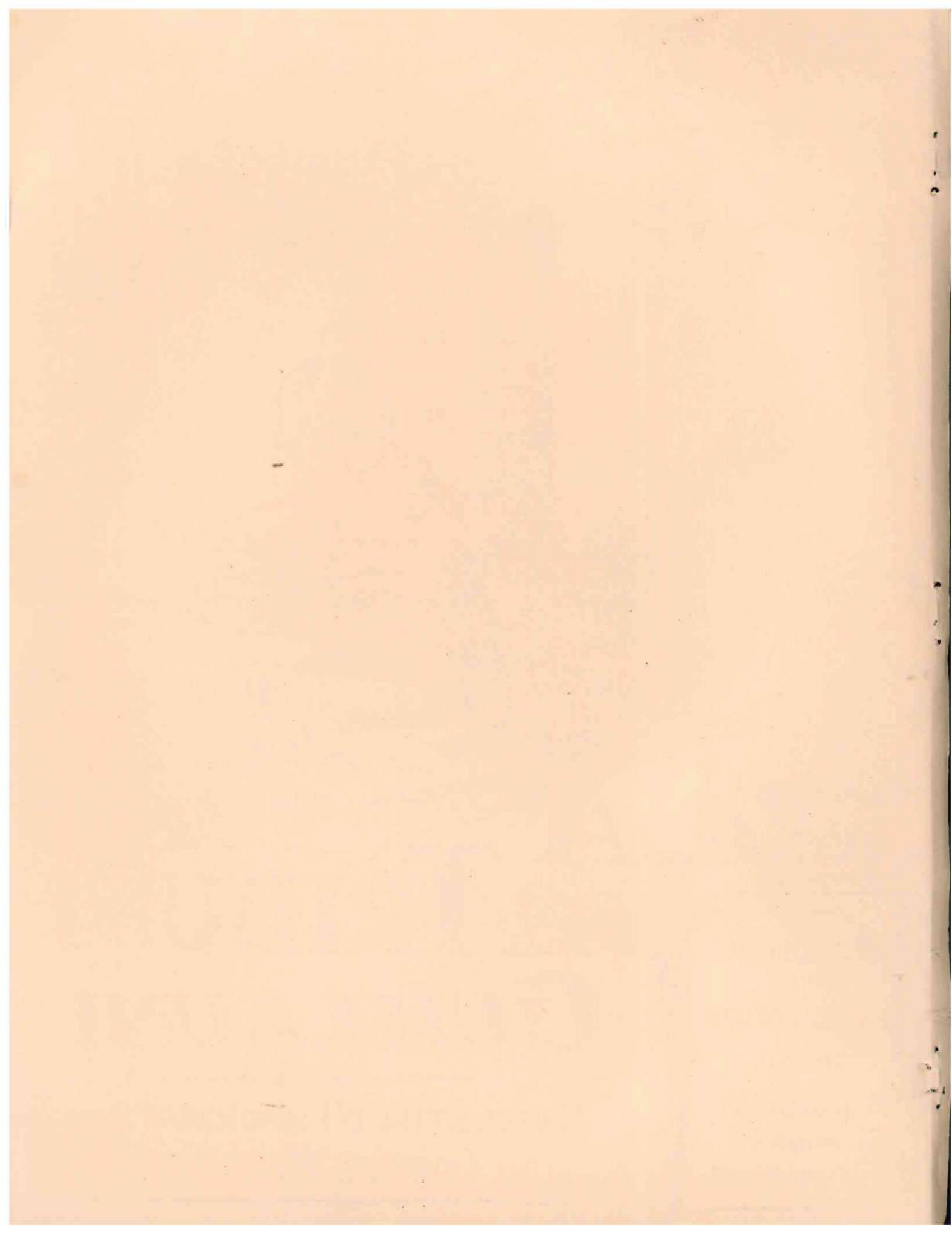


Dépôt légal: 12165

DIRECTEUR
DE LA
PUBLICATION
DOCTEUR
M. DURANDY
MAIRE
DE GUILLAUMES

LA
De TRIBUNE
GUILLAUMES

BULLETIN D'INFORMATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L' EDITORIAL DU MAIRE

Une nouvelle année commence et à travers moi, la Tribune de Guillaumes se doit d'adresser ses voeux de Nouvel An à tous ceux et celles qui la lisent. Malheureusement, avec un retard qui n'est imputable qu'au seul délai de parution. Pour tout le monde, cette nouvelle année s'annonce difficile. Souhaitons et espérons que grâce à la ténacité de notre volonté et à l'accroissement de notre effort, nous parvenions à venir à bout de nos difficultés.

A la tête de notre département, le pouvoir central vient de nommer un nouveau Préfet. Celui-ci est précédé d'une solide réputation de grand administrateur. Aussi est-ce avec une très grande satisfaction que sa nomination dans les Alpes-Maritimes a été accueillie. La Commune de Guillaumes et sa Tribune ne peuvent que se réjouir de ce choix et adressent volontiers à Monsieur Pierre LAMBERTIN, l'expression d'une chaleureuse bienvenue.

Nous n'ignorons pas le rôle primordial que peut jouer un Préfet dans l'avenir des petites communes dont le sort dépend tellement de l'aide que l'Etat peut leur apporter.

Mais nous espérons que notre Préfet, sera le défenseur de l'économie montagnarde dans son tout et non en limitant son action bienfaisante aux seuls routes, chemins, adductions d'eau et stations de ski.

Le Château de Guillaumes participe pour une large part dans le site de Guillaumes.

Témoin d'une grandeur passée, au temps où Guillaumes était le chef-lieu d'une viguerie du Comté de Provence, ce château-fort est devenu un symbole pour toute la population de notre Cité. Malheureusement, depuis son démantèlement au XVIII^e siècle en 1765, rien n'a été fait ou presque rien pour essayer de maintenir ces belles ruines sans lesquelles il nous manquerait quelque chose. Ce sentiment est d'autant plus vivement ressenti, depuis que récemment l'éclairage du château a été mis en place. La population sédentaire et les touristes aussi sont maintenant sensibilisés par ce problème, et il faut essayer d'y trouver une solution. Malheureusement, celle-ci est difficile compte-tenu de nos moyens financiers même en supposant que le Département nous vienne en aide. En effet, ces travaux de restauration nécessitent une main d'oeuvre spécialisée qui n'existe pas sur place et dont le prix de revient de toute façon est très élevé.

C'est pourquoi, ainsi que je l'ai déclaré, dans une Tribune précédente, j'ai essayé de faire appel à une Association de Jeunes ayant la vocation de restaurer les bâtiments anciens. Plus exactement, je me suis adressé à l'émission " La France Défigurée " de l'O.R.T.F. J'ai obtenu ainsi une liste d'une dizaine d'associations auxquelles une demande a été adressée en même temps qu'une notice explicative.

Finalement, nous avons reçu deux réponses de deux associations qui paraissent intéressées par ces travaux de restauration. Il s'agit de "ETUDES det CHANTIERS " et " COTRAVAUX ". Nous avons fourni à ces deux Associations une longue réponse à tous les renseignements qu'elles nous ont demandé et nous espérons pouvoir trouver un accord avec l'une des deux. Pour l'instant, rien n'a été encore engagé mais de toute façon, dès le prochain numéro de la Tribune, nous ferons connaître la suite de ces pourparlers.

Le 16 novembre, la Mutualité Agricole a réuni, autour de son Président, M. MOUTON, le Conseiller Général et les Maires du Canton.

Cette réunion avait pour but la mise en place d'un secteur finalisé dans le canton de Guillaumes qui a été choisi à l'échelon régional et dans le cadre du VI^o plan. Le but de ce secteur est essentiellement dans le cadre de l'Action Sanitaire et Sociale le maintien à domicile des personnes âgées.

La réunion en question avait lieu à la suite d'une enquête très poussée effectuée dans le canton par les travailleurs sociaux de la Mutualité Agricole. Le choix qui s'est porté sur le canton de Guillaumes est dû au fait que ce secteur géographique comporte le taux le plus élevé du département de population âgée (26 %). Les conclusions du travail effectué par la Mutualité Agricole ont été appréciées et adoptées dans leur ensemble par les élus locaux, au cours de cette réunion.

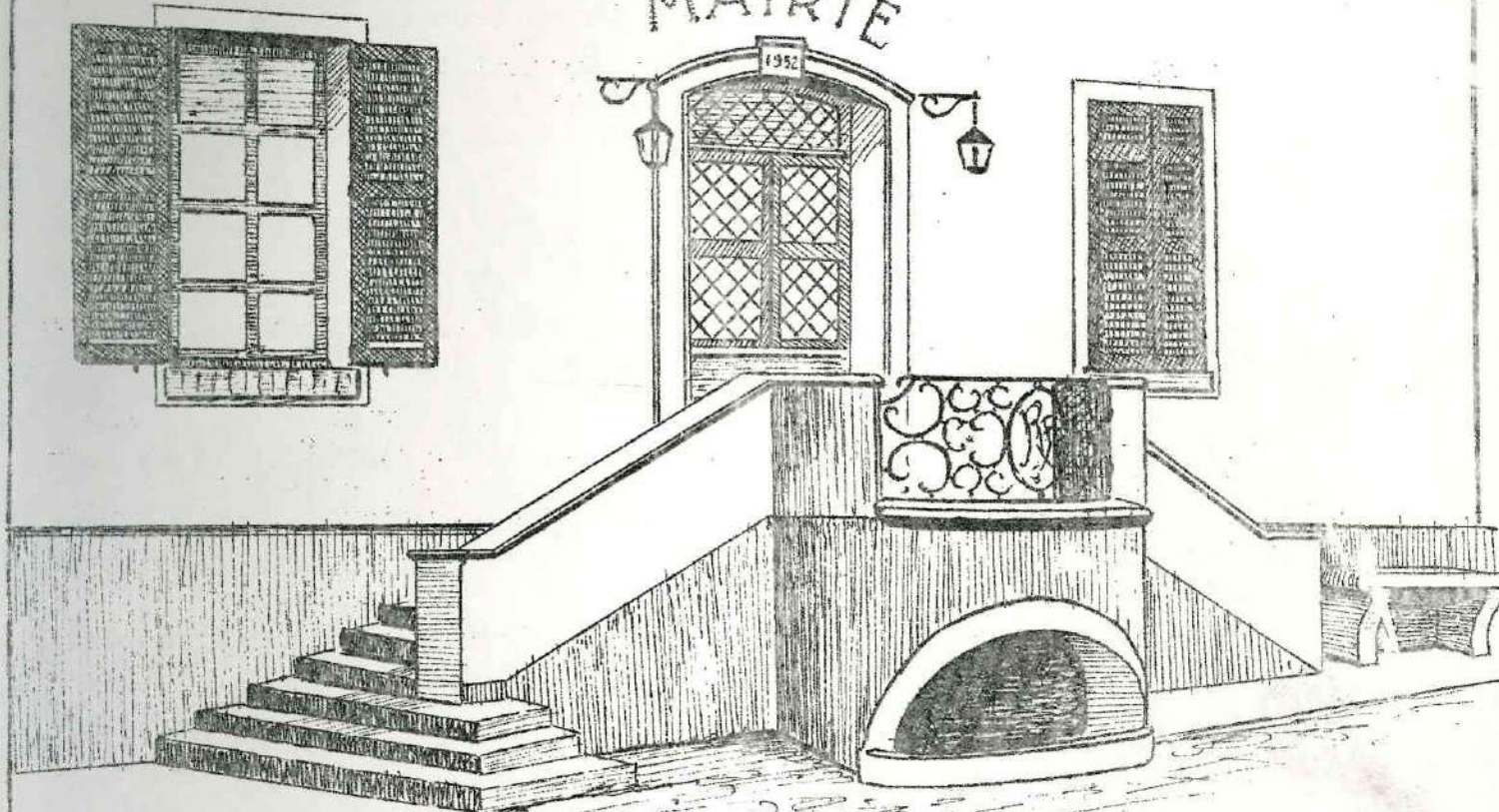
Dans un prochain numéro de la Tribune, nous fournirons à nos lecteurs des renseignements beaucoup plus précis et détaillés.

Je tiens à remercier le Directeur de la Mutualité Agricole ainsi que tous ses travailleurs sociaux pour l'initiative heureuse dont ils ont fait preuve dans cette affaire et avec eux, je souhaite que ces installations et ces services soient en place le plus tôt possible.

ACTIVITÉS MUNICIPALES

MAIRIE

1952

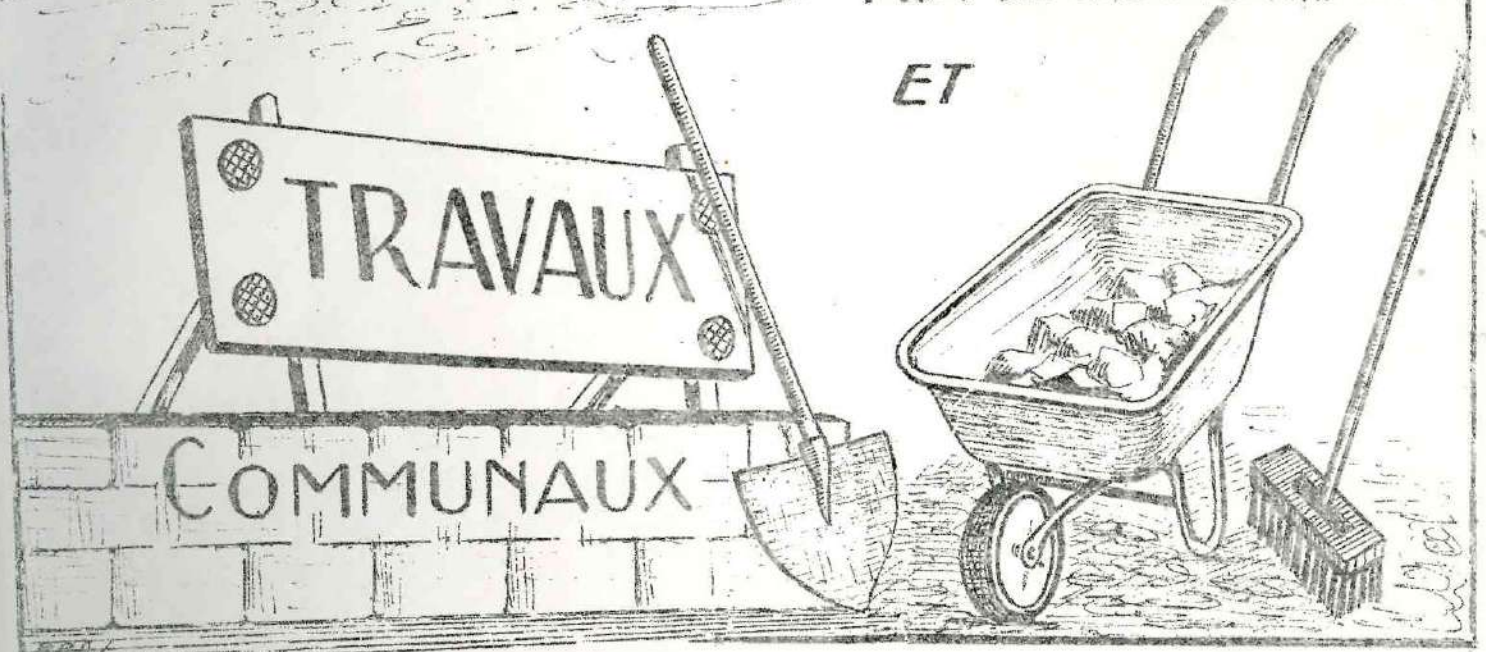


ADMINISTRATION

ET

TRAVAUX

COMMUNAUX



Depuis le précédent numéro de la Tribune, le Conseil Municipal s'est réuni le 18 décembre.

Quelques décisions ont été prises et de plus, le budget primitif 1974 a été profondément examiné.

Cependant, il ne s'agit pas d'un budget définitif car la Préfecture nous a prié de surseoir en attendant la mise au point définitive de la réforme des finances locales qui vient d'être adoptée par le Parlement et qui sera mise en application dès l'exercice 1974.

C'est pourquoi, nous remettons au prochain numéro de la Tribune, la publication des choix formulés par le Conseil Municipal dans l'établissement de ce document financier.

ECLAIRAGE PUBLIC DES ECARTS

A la demande des populations intéressées, le Conseil Municipal dans sa séance du 8 septembre avait retenu l'installation d'un éclairage public à Villetale et aux Hyvernasses.

A la suite de cette délibération, le Maire avait fait établir un devis estimatif qu'il vient de recevoir. Celui-ci s'élève à la somme de 905 frs dont une bonne partie est représentée par la pose de la cellule photoélectrique " Lumandar " et concerne uniquement l'écart des Hyvernasses.

Nous espérons que dès le printemps prochain, la population des Hyvernasses pourra profiter de l'éclairage souhaité.

En ce qui concerne l'éclairage de Villetale, le devis n'a pas encore été établi.

SUBVENTIONS DIVERSES POUR 1973

Comme chaque année, le Conseil Municipal a accordé les subventions suivantes :

Subvention Amicale personnel O N F.....	20 frs
" Association Education surveillée..	50 frs
" " Lecture Publique (bibliobus)	50 frs
" Office des Combattants.....	50 frs
" Timbre antituberculeux.....	20 frs
" Mutuelle du Trésor.....	50 frs

inscrites au budget primitif 1973, art 657.

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Le Conseil Municipal a choisi M Raoul GRAILLE comme délégué à la Commission Administrative de révision pour la liste électorale 1974.

Ajoutons que Monsieur le Préfet a nommé comme délégué de l'Administration, M Francis RAVEL, commerçant en retraite en remplacement de M Joseph BORELLI, qui n'habite plus Guillaumes.

MUR DE PROTECTION DANS LE TUEBI

Il s'agit de la fin des dégâts occasionnés par les intempéries. Ces travaux effectués dans le Tuébi constituent la phase terminale de ce projet qui rappelons-le comportait entre autres, les travaux de réfection dans le quartier des Plans, au Riou, dans le Var à la hauteur du terrain de sports et à la Ribière.

Le décompte définitif s'élève à la somme de 19.362 frs tandis que le Département participe à cette dépense pour un montant de 7.548 f.

TRAVAUX AU PRESBYTERE - 2ème TRANCHE

Il s'agit principalement du ravalement de la façade Est du presbytère.

Le montant s'élève à la somme de 4 226,47 F et les travaux ont été exécutés par l'Entreprise Antoine PRATICO.

Le Conseil Municipal adopte ce montant.

Rappelons que le Département a accordé pour ces travaux une subvention de 1 691 frs et de plus, grâce à Monsieur le Curé, qu'il convient de remercier, l'Association Diocésaine participe pour une large part à cette dépense.

LOCATION DU GARAGE DE LA BAUME

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler le bail consenti à M. CHAMPOUSSIN pour le garage de la Baume.

Conformément aux négociations faites avec l'intéressé, celui-ci accepterait un bail de trois ans, à compter du 1er janvier 1974, au prix annuel de 800 frs.

Le Conseil Municipal adopte et autorise le Maire à signer le nouveau bail.

LOCATION DES GARAGES COMMUNAUX

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir les baux de location pour les garages communaux (année 1974).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à établir et à signer les baux de location nécessaires avec MM Raoul PONS - CONJERO Claude - Roger BRES - Marius NICOLAS - Mme SALVINI Rosa - M Fernand BONIFASSI - M CHAMPOUSSIN , sans augmentation du prix du loyer (grand garage : 540 frs, petit garage : 420 frs).

Il est intéressant de préciser que les garages communaux pour l'année 1973 ont représenté une recette de 3.720 frs.

Pour 1974, il n'y a pas lieu de prévoir une augmentation car les prix de location n'ont pas été révisés.

LOCATION D'UN LOCAL DANS LE BATIMENT DE LA MAIRIE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de location de deux pièces inoccupées, dans le bâtiment de la Mairie.

Cette demande est formulée par un dentiste de Nice qui a l'intention d'installer un cabinet secondaire à Guillaumes , fonctionnant un jour par semaine.

Ouï, l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un bail avec Monsieur COLETTI, dentiste à Nice, au prix annuel de 1.800 frs.

Il y a lieu de se féliciter particulièrement de cette location qui a permis l'installation rapide et dans les meilleurs conditions d'hygiène d'un cabinet dentaire à Guillaumes.

SECURITE DES PISTES à VALBERG

La responsabilité de la sécurité des pistes de ski étant à la charge de la Commune et du Maire, cette année, la Commune de Guillaumes a demandé à Monsieur le Préfet le concours d'un C.R.S moniteur spécialisé pour assurer ce service.

Cette demande ayant été agréée, il était nécessaire de contracter une assurance au profit de ce moniteur. C'est pourquoi, Monsieur le Maire a demandé l'autorisation de signer une police d'assurances avec la Société WINTERTHUR.

C.E.G. DE PUGET - THENIERS - ACTIVITE SPORTIVE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Directeur du C.E.G de Puget-Thénières l'a informé par lettre que dans le cadre des activités sportives du C.E.G. des sorties de neige seront organisées au cours du 1er trimestre 1974 à Valberg.

De plus, le Directeur demande dans cette lettre si la Commune est disposée à participer aux frais, occasionnés par les élèves de Guillaumes pour la pratique de cette discipline sportive.

Ouï, l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prendre en charge les 2/3 des frais de transport occasionnés par les sorties à la neige à Valberg durant le premier trimestre 1974 et ceci pour les élèves originaires de Guillaumes.

INDEMNITES DE FONCTIONS DES MAIRE ET ADJOINTS -

Le Parlement aussi bien le Sénat que l'Assemblée Nationale ayant demandé au Gouvernement de prévoir une retraite pour les Maire et Adjointes ainsi qu'une augmentation des indemnités, l'année 1973 représente une modification importante des compensations accordées aux Maire et Adjointes dont les activités sont bénévoles.

La retraite sera accordée à l'âge de 65 ans à tous les Maire et Adjointes en place le 1er janvier 1973.

En ce qui concerne l'indemnité de fonction pour 1973, elle s'élève à la somme de 6401 frs pour le Maire et à la somme de 1.600 frs pour chacun des deux Adjointes.

INCENDIE DE LA RIBIERE

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du montant des frais occasionnés par l'incendie de forêts des 7 et 8 avril et demande au Conseil Municipal de solliciter une participation financière départementale.

Voici d'ailleurs le texte de la délibération :

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le relevé des dépenses occasionnées par l'incendie de forêts qui a eulieu dans la Commune les 7 et 8 avril 1973.

Le montant de la dépense se décompose de la façon suivante :

Frais de ravitaillement	
centre de secours extérieurs, sauveteurs civils et	
travailleurs forestiers	1042,75
Indemnités sauveteurs civils.....	123,00
Indemnités sapeurs pompiers du centre de	
secours de Guillaumes (à la charge de la Commune) ..	1512,00
Carburants (à la charge de la Commune)...	136 53
	<hr/>
soit au total.....	<u>2814,28</u>

Ouï, l'exposé de M le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte et décide que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prélevés art 6583 du budget supplémentaire 1973, " frais service incendie " et sollicite de Monsieur le Préfet, l'attribution d'une subvention départementale.

ADDUCTION D'EAU DANS DIVERS ECARTS DE LA COMMUNE DE GUILLAUMES

A la demande de M le Maire et de M Raoul GRAILLE Adjoint et en accord avec le Service du Génie Rural, le Cabinet COUMELONGUE a fait une étude chiffrée sur le prix de revient des différents travaux d'adduction d'eau ou de renforcement qui seraient nécessaires dans un délai assez rapproché des divers écarts de Guillaumes.

Ce travail technique a été fait sur place par M AMIGO, Ingénieur.

Le Maire donne au Conseil Municipal lecture du prix de revient de tous ces travaux.

N° 1 -	Adduction d'eau dans le quartier des Gibertes à St Brès	66.862 F
N° 2 -	Quartier des Plans, bouclage par le raccordement avec la conduite de la Puaou à travers les vignes, ce qui permettrait le renforcement du service de l'eau, dans ce quartier..	175.300 F
N° 3 -	Villeplane - Extension urbaine et améliorations diverses.	63.094 F
N° 4 -	Extension vers Tireboeuf	195.436 F
N° 5 -	Bouchanières - Extension vers le Sueil	233.096 F
N° 6 -	Guillaumes - Chef-lieu - 2° tranche de la pose des compteurs et extension de là le Var	82.981 F

Le Maire fait remarquer que tout cet ensemble représente une somme très importante qu'il ne faut pas espérer voir inscrite sur le programme du Ministère de l'Agriculture en 1974.

Il semble plus raisonnable d'espérer que durant cette année, les travaux du Chef-lieu, de St Brès et de Villeplane pourront bénéficier de cette inscription nécessaire.

LOCATION DU TENNIS COMMUNAL

Un bail a été signé entre M le Maire et l'Association Sports et Loisirs de Guillaumes, pour la location du tennis communal, pour l'année 1973.

Le prix de la location a été fixé à la somme de 350 frs.

ENERGIE HYDRAULIQUE ET PETROLE

Notre ami Marius REBUFFO, ex-chef de District E.D.F., nous communique l'historique du barrage qu'il a dénommé "BARRAGE DE LA TETE DE FEMME" avec prière d'insérer dans le journal "LA TRIBUNE DE GUILLAUMES", sous son entière responsabilité.

HISTORIQUE DE CE BARRAGE

Le 8 juillet 1906, Monsieur Joseph LONG, alors Maire de Guillaumes signait, avec la société "BOZEL-MALETRA" (en la personne de M. Alexandre DURANDY), une convention pour la création d'un barrage sur le Var, au quartier des Roberts à Guillaumes, qui devait actionner une usine électrique à PUGET-THENIERS, pour produire du "CARBURE DE CALCIUM".

La presque totalité des terrains se trouvant sur les deux rives fut achetée (le barrage devait se trouver juste sous le pont des Roberts). La montagne se trouvant à droite de la route, comprenant le tunnel, après ce pont avait été achetée pour prendre les pierres qui auraient servies à établir ce barrage. Un propriétaire de ces terrains (homme politique très influent) refusa de vendre la partie lui appartenant. Comme cet ouvrage était construit par une société privée, l'on ne pouvait décréter d'utilité publique, ni exproprier et Bozel-Malétra ne put faire son barrage.

Dès lors les terrains furent reloués à leurs anciens propriétaires; les terrains furent nationalisés et la location fut perçue par E.D.F.

En août 1939, je fus nommé à Guillaumes, en remplacement de mon ami H. AURIOL, Ingénieur, parti aux Armées.

Ce réseau créé par M. RAMUS, était alimenté par une petite usine électrique, dont le canal d'amenée, de près de 3 kilomètres de long; était un canal d'arrosage bordant la route; traversant quelques prés, alimentant un alternateur à la sortie de St-Martin d'Entraunes, qui, sauf Beuil et Daluis, éclairait tout le canton. En hiver de jour et de nuit, nous étions obligés de dégager la glace qui collait aux parois du canal et faire évacuer cette glace aux grilles de l'usine et cela, par des températures allant de -15 à -20.

Malgré toute la peine que nous puissions prendre, nous ne pouvions fournir que l'éclairage et non le courant industriel.

A cette usine était jointe aux quartiers des Plans, à Guillaumes une usine thermique, qui n'en avait que le nom; ayant beaucoup de peine à fonctionner, de plus l'eau de ce vallon était calcaire, et n'a presque jamais été de secours, en cas de nécessité.

Il nous faut aussirendre hommage ; à la mémoire de M. Louis PAYANY, qui, le premier peut-être du Département, créa lui-même son usine, fit tous les branchements aux particuliers et éclaira les rues de son cher pays : Guillaumes ; ce fut un des pionniers de la fée Electricité, une rue de Guillaumes aurait dû porter son nom, en son souvenir.

Je m'intéressais alors au barrage Bozel-Malétra, le fit descendre plus bas, au point le plus haut des gorges, où les deux rives du Var sont très rapprochées.

J'en fis part à mon collègue Marcel PAUL, alors ministre, qui me délégua à Guillaumes deux de ses Ingénieurs pour l'étude complète de ce projet. Nous fîmes plusieurs randonnées dans le Var et firent au Ministre, un rapport des plus élogieux et partirent enchantés. Hélas !.. comme tous les Ministères d'avant-guerre, il ne dura pas longtemps et tout resta au point mort.

Je me mis en relations avec Mr CABANIUS, célèbre Ingénieur, spécialisé dans les barrages. Nous fîmes à nouveau la visite des gorges de Daluis, et voici sa conclusion " A la condition de relever la route des Plans de Guillaumes, le lac viendrait étaler au pont du Tuébi à Guillaumes même, à travers ses roches rouges écarlates, n'ayant pas de villages à noyer ; la route elle-même ne serait pas touchée/ C'est peut-être le seul barrage , sans trop de frais d'évictions.

Je tenais au courant notre ami, Mr le Dr DURANDY, Maire de Guillaumes et nous nous mîmes d'accord pour alerter les hautes autorités et le 17 Juillet 1949, le Conseil Municipal fut réuni et la délibération suivante fut prise :

" Le Conseil Municipal de Guillaumes émet le vœu que l'ancien projet de barrage dans le Haut-Var qui remonte à 40 ans, soit repris par Electricité de France. Celle-ci est actuellement propriétaire de tous les terrains nécessaires pour la construction de ce barrage et, ce dernier en raison de la configuration du Var, dans les gorges de Daluis, ne paraît pas devoir occasionner des frais considérables.

" Le Conseil Municipal demande à E.D.F. de bien vouloir faire une étude approfondie de cette question au point de vue technique, et de lui apporter le cas échéant, une solution rapide et définitive."

Nous eûmes la réponse suivante : Grenoble le 23/ 9/1949

L'Ingénieur en Chef de la 6ème Circonscription électrique à Mr le Préfet des Alpes-Maritimes à NICE ;

OBJET : Construction de barrage dans le Haut-Var,

" Vous m'avez transmis pour examen, une délibération du Conseil Municipal de Guillaumes, en date du 17 juillet 1949 et un rapport de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées des Alpes-Maritimes, en date des 10, 11 et 17 août 1949, relatifs à un projet de construction de ce barrage dans le Haut-Var.

J'ai l'honneur de vous informer que ledit projet, qui avait été envisagé par la Société Bozel-Malétra est complètement abandonné à l'heure actuelle par le résultat des études hydrologiques et géologiques récemment entreprises, qui ont montré la présence d'une circulation souterraine importante court-circuitant les gorges de DALUIS, ce qui condamne le projet."

Je réponds immédiatement à cette affirmation. Tout d'abord a-t-on songé à mettre du fluorescent en amont des gorges pour savoir si cette soi-disant circulation souterraine est bien du Var même, car Mr le Dr AGNELLY, Maire de Guillaumes m'avait affirmé que cette source jaillissante provenait de sources chaudes volcaniques prenant naissance au petit hameau nommé " LIOUC ", sur la rive gauche du Var.

Nous restâmes quelque temps sur nos positions, lorsque le 26 juin 1955, nous eûmes une nouvelle réunion du Conseil Municipal, dont voici le texte :

" Mr le Maire attire l'attention du Conseil Municipal pour un projet de barrage à niveau de la " Tête de Femme ". A la suite d'une délibération du 17 juillet 1949, un rapport de mise à point a été fait par Mr REBUFFO, conseiller technique du Syndicat Intercommunal d'électricité du Canton de Guillaumes.

" Après avoir entendu le rapport de Mr REBUFFO et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander à nouveau à E.D.F. de bien vouloir procéder à une nouvelle étude hydrologique et géologique à niveau du barrage prévu.

" Il insiste pour que cette étude soit faite en présence d'un représentant de la Commune de Guillaumes. Dans le cas où cette étude ne révélerait pas une cause d'impossibilité, il demande à E.D.F. de vouloir reprendre en considération ce projet de barrage, qui, antérieurement a été étudié par la Société Bozel-Malétra et E.E.L.M.

Voici la réponse que l'on a fait à Maître ROUBERT, Sénateur, à qui nous avons fait parvenir la délibération.

Marseille le 22 juillet 1955

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu votre lettre du 12 juillet 1955, par laquelle vous nous signalez tout l'intérêt que vous portez à l'aménagement hydro-électrique du " Haut-Var " et vous nous transmettez le dossier que vous a fait parvenir M le Maire de Guillaumes.

Les études auxquelles il est fait allusion dans ces documents ont effectivement été arrêtées à la suite des résultats d'études hydrologiques qui, ont à l'époque mis en évidence, une perte partielle du Var dans les Gorges de Daluis et les efforts de notre bureau d'études se sont évidemment portés à ce moment sur les projets à notre disposition ne présentant pas de tels inconvénients.

Toutefois depuis deux ans, dans le cadre de l'inventaire général des ressources hydro-électriques du territoire, nous avons été amenés à penser de nouveau à l'équipement de cette région.

Des projets, ont été élaborés, mais là encore, des études approfondies, tant géologiques que hydroélectriques sont nécessaires pour nous faire une opinion définitive sur la possibilité de réalisation. Notre intention est bien de les faire et nous ne manquerons pas alors d'en aviser M. le Maire de Guillaumes, afin qu'il puisse, lors des expériences de terrain déléguer un représentant, ainsi qu'il a été demandé au cours de la réunion du Conseil Municipal du 26 Juin 1955.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Signé : DECELLE

Depuis, Mr le Maire de Guillaumes n'a jamais été prévenu que ces expériences avaient été faites, du moment que l'on ne lui a pas demandé un représentant du Conseil Municipal, donc, malgré les promesses rien n'a été fait.

Le 17 juillet 1959, j'écrivis à nouveau à Mr le Sénateur ROUBERT, qui n'était pas d'accord pour faire ce barrage, parce que, me disait-il, les gorges perdraient de leurs charmes. A cette lettre, je n'ai reçu aucune réponse.

Nos amis, M. le Sénateur RAYBAUD ainsi que M. Charles GINESY, actuellement Président de la Commission Départementale du Conseil Général, ont tout fait pour nous aider à réaliser un si beau projet, mais hélas, .. tout a été vain.

Vous savez, aussi bien que moi que les réserves de charbon ne sont pas éternelles; en ce moment un gros effort est fait pour la construction des usines atomiques qui nous coûtent fort cher, très longues à construire (l'on parle de 5 ou 6 années) et ne dureront pas toujours mais l'E A U, elle durera éternellement ? Nous devons l'exploiter à fond, créer des barrages, tels que le nôtre, qui est peut-être unique en son genre, par sa configuration. En principe, ce lac aurait tout d'abord une répercussion sur la température, servirait de régulateur pour le climat, qui en serait amélioré.

Pour quant aux usines hydrauliques, une fois leur installation faite sont d'un rendement supérieur à toutes les autres, puisque, à l'heure actuelle, toutes ces usines sont automatiques et occupent très peu de personnel.

Au point de vue touristique, ce lac serait une source de revenus pour tout le Canton de Guillaumes et attirerait un nombre incalculable de visiteurs, l'on pourrait faire du canotage, organiser des régates et toutes sortes de jeux, en été comme en hiver, la pêche ; car il est assez rare de trouver un décor aussi grandiose que sauvage, entouré de magnifiques roches écarlates.

Nos montagnes se dépeuplent d'une façon inquiétante et quoi que l'on dise, l'on ne fait pas grand chose pour retenir l'exode vers la ville. Il faudrait avec ce barrage, créer de nouvelles industries, avec l'aide de l'Etat, du Département, même des collectivités et, faire en sorte que notre valeureuse population montagnarde soit aussi heureuse dans sa montagne que les citadins dans leurs villes; c'est pour cela

que l'on doit créer des usines, d'autres industries pour ramener à la montagne, tous ses enfants qui l'ont désertée.

D'autant plus que nous pourrions obtenir des tarifs spéciaux pour l'éclairage, le chauffage et la Force Motrice. J'avais osé vous dire que je verrai cette usine aux environs de Puget-Théniers, de plus le canal de fuite pourrait être amené à l'usine d'EGLEROS qui aurait alors une production triplée.

En octobre 1962, notre ami Charles GINESY, avait rencontré à Valberg, M. BREMOND, Directeur du Service National à PARIS, où il avait passé quelques jours à Valberg et lui avait parlé de notre barrage. Sitôt rentré à Paris, il lui adressa la lettre suivante :

" Paris ce 26 octobre 1962 - Je n'ai pas oublié vos préoccupations et ne suis enquis auprès de la Direction de l'Équipement de l'aménagement du Haut-Var.

" Cette note est brève, mais montre clairement que la chute de " CASTELLET " a quelque chance d'être réalisée sous peu, par contre elle est susceptible d'intéresser les Gorges de Daluis, est, en principe écartée. (je pense que ce soit toujours ce fameux rapport des sources jaillissantes du Liouc). Les études actuelles procèdent de directives économiques inspirées notamment par le IVème plan."

" L'inventaire des projets d'Électricité de France comprend l'aménagement de la chute du Castellet (entre les côtes 625 et 520), immédiatement à l'aval des Gorges de Daluis."

Hauteur de chute approximative.....	105 mètres
Débit d'équipement.....	11 mètres cubes secondes
Puissance installée.....	8000 KWH
Productibilité.....	47 M.KWH"

C'est en demandant l'aménagement du barrage de la " TETE DE FEMME " que l'on a étudié la chute du Castellet. C'est déjà un résultat, mieux que rien, mais là encore aucune suite n'a été donnée, c'est à désespérer

Je remercie mon ami Charles GINESY pour toutes les démarches qu'il a effectuées, m'a toujours tenu au courant, et suis certain qu'il nous aidera de nouveau à réaliser notre si beau rêve (qui est aussi le sien) nous comptons plus que jamais sur lui au Conseil Général où il est Président de la Commission la plus importante.

Revenons maintenant à notre Député M. Fernand ICART à qui j'avais fait part de notre projet. Dans sa dernière tournée électorale, je l'avais averti par lettre de bien prévoir dans les discours qu'il devait prononcer le même jour, à VALBERG et ensuite GUILLAUMES, de bien vouloir parler de notre barrage. Est-ce que ma lettre ne lui est pas parvenue, de k'ignore ; n'ayant reçu aucune réponse ?... il me l'écrira lui-même.

M. ICART m'avait envoyé le 5 avril 1972, son intervention à la tribune de l'Assemblée, au cours de la séance du 5 mai 1971. C'est un remarquable discours (qui est aujourd'hui de circonstances) je l'ai communiqué à J. DURANDY, qui le fera paraître dans " la TRIBUNE DE GUILLAUMES", intégralement.

En conclusion, nous demanderions à E.D.F. la possibilité de faire de nouveaux essais, le plus rapidement possible.

Espérant qu'avec l'aide de notre Député : M. Fernand ICART, Président de la Commission des Finances (il est bien placé pour nous aider) du Conseil Général, du Département, de tous nos Députés, nous puissions arriver à cette merveilleuse réalisation du barrage de " LA TETE DE FEMME " qui fera certainement la fortune de notre si beau canton : ""

"" LE CANTON DE GUILLAUMES "".

Marius REBUFFO

Effectivement, la crise du pétrole a mis à l'ordre du jour, les autres sources d'énergie et particulièrement l'énergie hydraulique.

Comme notre ami, M Marius REBUFFO, il nous paraît très intéressant de reproduire l'intervention de notre Député, M. Fernand ICART à la suite d'une question écrite posée au Ministre du développement Industriel et Scientifique dans la séance du 5 mai 1971 de l'Assemblée Nationale.

Malheureusement, la place nous manque et nous ne pouvons insérer dans la Tribune que de larges extraits des plus importants de cette remarquable intervention.

M. Fernand ICART. Monsieur le Secrétaire d'Etat, c'est un lieu commun que d'affirmer que la France affronte, en matière d'énergie primaire, un grave problème qui résulte de son extrême dépendance des pays producteurs de pétrole.

Il n'en demeure pas moins nécessaire de l'évoquer pour nous obliger à repenser toute notre politique énergétique.

Les études actuellement poursuivies, dont nous avons recueilli quelques échos, semblent ne porter que sur la comparaison des prix de revient entre l'énergie d'origine thermique - qu'il s'agisse du fuel ou du charbon - et l'énergie nucléaire.

Ma question, monsieur le Secrétaire d'Etat, marque mon étonnement de voir l'énergie hydraulique complètement ignorée.

J'ai connu une époque où elle apparaissait comme le fondement de notre politique énergétique. Nous voici arrivés, semble-t-il à un point où l'ère des barrages est pratiquement close. N'y a-t-il pas là un excès dangereux ? N'est-ce pas la conséquence d'une doctrine établie à partir de considérations strictement budgétaires dont les contraintes se renouvellent d'année en année et empêchent la vision plus large et plus complète des données du problème ?

Un barrage produit de l'électricité, certes, mais c'est aussi bien d'autres choses. C'est une réserve d'eau pour les habitants des villes, pour l'agriculture et l'industrie. Ce peut être un point d'eau utile pour lutter contre les incendies. C'est l'occasion d'une rénovation économique et touristique de toute une région.

Et puis et surtout, c'est un élément de lutte contre la pollution dès lors qu'en construisant un barrage on évite l'implantation d'une centrale thermique dont on connaît les terribles effets polluants.

La question que je soulève ne concerne pas les producteurs indépendants; je tiens à vous rassurer. Elle a trait à la politique d'investissement d'une entreprise nationale, politique conçue dans le cadre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

En conséquence, Monsieur le Secrétaire d'Etat, c'est un problème de Gouvernement.

C'est donc un très ancien projet, celui du barrage de l'Estéron situé dans ma circonscription, qui m'a révélé l'existence du nombre de sites hydro-électriques, dont on entendait ne plus se soucier du tout. On a l'impression qu'une doctrine a été établie à un certain moment et qu'on hésite à reconsidérer le problème en fonction de nouvelles données.

Ces nouvelles données sont : d'une part, le coût - vous en avez parlé et vous en tenez compte dans vos évaluations; d'autre part, les aléas de notre approvisionnement en hydrocarbures, auxquels vous n'avez fait aucune allusion.

Mais le temps a donné à d'autres éléments, qui relèvent de l'aménagement du territoire, une dimension d'une importance nationale, je le répète encore. Il s'agit d'abord de l'approvisionnement de certaines régions en eau potable et en eau d'irrigation ou à un usage industriel et ce problème de nos ressources en eau est extrêmement grave. C'est en partie pour essayer de le résoudre que le Gouvernement a créé les agences de Bassin.

Parmi ces autres éléments, la rénovation des zones rurales en montagne, par le tourisme notamment, doit être mise en évidence. Nous avons constaté, en effet, combien un plan d'eau est de nature à transformer un vaste site. En même temps, il peut représenter un moyen de lutte contre les incendies de forêt. Ailleurs, il offrira de nouvelles possibilités à la navigation intérieure; vous l'avez souligné tout à l'heure. De plus, les retombées économiques de la construction d'un barrage sur la région doivent être aussi considérées.

Enfin, le fameux problème de la pollution dont on prend à peine conscience aujourd'hui, va revêtir, selon moi, une dimension gigantesque.

Enfin, au delà des considérations d'ordre financier, il en est d'autres d'une tout autre nature qu'il faut évoquer. Outre leur coût en devises, il convient de considérer le caractère éminemment aléatoire de nos approvisionnements en hydrocarbures.

En conséquence, Monsieur le Secrétaire d'Etat, j'estime plus que jamais nécessaire de tenir compte, dans notre politique de l'énergie de notre volonté d'indépendance.

Il est certain que la question posée par M Fernand ICART est d'une actualité brûlante aujourd'hui. Si dans son intervention, il a évoqué la vallée de l'Estéron, il pensait aussi en même temps, et certainement à la Vallée du Var.

=====

LE SYNDICAT D'INITIATIVE
DE GUILLAUMES

Ainsi que vous avez pu le lire dans la presse, les Guillaumoises étaient invitées le 27 novembre à participer à une réunion ayant pour but de nommer un nouveau bureau du Syndicat d'Initiative.

En effet, celui-ci était resté sans activité depuis quelques temps et un bureau provisoire constitué rapidement - d'aucuns diront précipitamment - au début de l'été dernier n'avait qu'expédié les affaires courantes dans l'attente de ce bureau à nommer par tous les Guillaumoises qui s'intéressent à ce problème.

Vous trouverez la constitution de ce bureau à la fin de cet article.

POURQUOI UN SYNDICAT D'INITIATIVE ?

Notre pays dispose d'une ressource économique inépuisable : son attrait touristique.

Encore faut-il l'exploiter au mieux, c'est à dire que le plus grand nombre de touristes le sache et enconnaisse les possibilités de séjour. L'expérience montre que ce n'est pas le cas.

Ils sont des millions de citadins intoxiqués de murs en béton, d'embouteillages, de vacarme, qui se précipitent chaque été à la découverte de forêts, de torrents, de gorges, de montagnes, de fleurs sauvages, de calme, de nature...

Où vont-ils ? Ils obéissent aux lois de la publicité moderne : on les retrouve au gré des dépliants touristiques, des documentations obtenues auprès des différents organismes touristiques, des panneaux routiers. Et sans vouloir être méchant avec quiconque, ils sont des dizaines de milleiers à " faire " des gorges auprès desquelles les Gorges de DALUIS font figure de l'une des sept merveilles du monde. Simplement parce que ces gorges sont plus connues que le coup de sabre du VAR dans les roches écarlates.

Il nous faut donc :

- diffuser auprès des organismes auxquels les touristes s'adressent pour organiser leurs vacances les renseignements les incitant à choisir notre contrée comme prochain but de vacances ou comme étape dans leur périple.

- répondre aux demandes de renseignements de personnes intéressées par un séjour dans notre pays (liste de locations, d' hôtels, excursions, curiosités touristiques...)

- imaginer et faire réaliser tout ce qui est susceptible d'attirer les touristes et leur donner envie de prolonger leur séjour et de revenir.

Au Syndicat d'Initiative de se plonger dans ces problèmes.

Une fréquentation accrue des touristes serait une aide précieuse pour que notre pays ne devienne pas un désert en donnant directement ou indirectement plus d'activité à un plus grand nombre.

Ce n'est pas impossible ni utopique, d'autres y sont arrivés.

C'est l'affaire de tous et tout le monde est concerné. Toutes les bonnes volontés de tous horizons, de toutes opinions sont appelées à y participer. Ceux qui dans le passé ont animé le Syndicat d'Initiative ont déjà oeuvré dans ce sens. Il faut continuer et aller plus loin.

NOS OBJECTIFS IMMEDIATS

Ils sont limités par nos moyens matériels et financiers. Nous voudrions arriver à réaliser le programme suivant pour la prochaine saison :

- 1 - éditer un dépliant de renseignements touristiques mis à jour.
- 2 - faire mieux connaître les festivités et activités grâce à la presse écrite et parlée.
- 3 - établir un fichier des locations pour répondre à toutes les demandes en ce domaine.
- 4 - mettre à la disposition des touristes des plans de promenades et de randonnées.
- 5 - intervenir auprès des organismes et administrations pour obtenir leur collaboration pour une mise en valeur et une meilleure signalisation des circuits touristiques.

Il y a beaucoup d'autres choses à faire mais vouloir tout réaliser d'un seul coup est matériellement impossible et serait le meilleur chemin vers l'échec.

Néanmoins, nous sommes prêts à accueillir vos autres suggestions.

LE POINT DE VUE DU TRESORIER

Le Trésorier est le trouble-fête de toute organisation en tempérant la fougue de ceux qui veulent réaliser c'est à dire dépenser.

Le nôtre a la même obsession que tous les autres trésoriers :

compter ce qui reste au fond de sa caisse. Celle-ci est bien vide.
Alors réservez lui le meilleur accueil lorsque vous le verrez.
D'avance, nous vous en remercions très vivement.

CONSTITUTION DU BUREAU DU S.I

Président : M. CHAMPOUSSIN J.P.

Vice-Président : M LAUGIER J.L

Trésorier : M l'Abbé PROCACCI

Secrétaire : M ALARY B.

Membres (liste provisoire)

Mme PICHE F.

MM BRUN A. COZZLINO, DAVID, DE LUCA, GILLOUX,
GIRIBONE, GRAILLE R, PORCIER.

Avec nos remerciements, à la Tribune, pour nous avoir ouvert ses
colonnes.

Le bureau du S.I.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION TOURISTIQUE DU HAUT PAYS

Ce Syndicat qui est présidé par M PAVESI, Président de l'Auto-
mobile Club de Nice et qui groupe la presque totalité des Communes
du Haut-Pays, continue son action pour la promotion touristique de
nos Communes et en particulier, il vient de mettre au point un
concours d'affiches touristiques doté de prix intéressants, sur
le texte " La Face cachée de la Côte d'Azur ".

Voici le règlement pour ceux de nos lecteurs qui éventuellement
seraient intéressés par ce concours, ce que nous souhaitons vivement.

CONCOURS D'AFFICHE TOURISTIQUE

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

REGLEMENT

Sous le Haut Patronage de Monsieur le Secrétaire d'Etat au Tourisme, le Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique du Haut-Pays des Alpes-Maritimes organise un concours en vue de la réalisation d'une affiche touristique en noir ou en couleur, mettant en valeur la beauté, le pittoresque et l'originalité du Haut-Pays de NICE.

- 1°) Cette affiche sera exécutée soit à partir d'une diapositive 24 x 36 soit d'après une maquette picturale ou graphique 40 x 60 cms.
- 2°) Diapositives et maquettes seront présentées dans le sens de la hauteur et envoyées au siège du S.I.V.T., 9rue Massenet - 06000 Nice. Tél 87;18.17).
- 3) Il est recommandé aux Concurrents d'éviter une vue trop précise d'un village qui le ferait facilement reconnaître. Les maquettes graphiques ou en couleur pourront représenter un site imaginaire, synthèse de plusieurs éléments réels choisis dans le Haut-Pays, ou évoquer simplement celui-ci.
- 4°) La signature de l'auteur apparaîtra sur l'Affiche.
- 5°) L'affiche ne sera utilisée qu'à des fins touristiques.
- 6°) Elle pourra être utilisée en FRANCE et à l'ETRANGER.
- 7°) Elle sera accompagnée du texte "La Face Cachée de la Côte d'Azur", qui fera partie du corps total de l'oeuvre elle-même.
- 8°) En aucun cas l'affiche ne sera modifiée sans l'accord de l'auteur.
- 9°) Le Jury sera placé sous la présidence de Monsieur le Secrétaire d'Etat au Tourisme, et composé par moitié de professionnels du Monde de l'Art, et par moitié de personnalités désignées par le S. I.V.T.
- 10°) Le Concours sera doté d'un 1er prix de 1.500 frs, d'une 2^{ème} de 1.000 frs et d'un prix d'encouragement de 500 frs.
- 11°) Les décisions du Jury seront sans appel.
- 12°) Le concours est ouvert aux Amateurs et Professionnels, du 15 décembre 1973 au 15 avril 1974, le cachet de la poste faisant foi.

Les Organisateurs apporteront le plus grand soin à la manipulation mais déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou avarie.

Les Concurrents, du fait de leur participation, s'engagent à accepter IPSO FACTO les clauses du présent règlement.

---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---:---

HISTOIRE DE GUILLAUMES (Suite)

Comme dans les précédentes tribunes, nous publions une suite de l'Histoire de Guillaumes par MM CANESTRIER et MAGALON.

LES FORTIFICATIONS DE VAUBAN (Suite).

Pendant la guerre de la Succession d'Autriche une forte colonne gallispane campa à l'entrée de Guillaumes du 4 au 8 juillet 1744. Elle mit en déroute le régiment de Sardaigne près de Villeneuve, bombarda et incendia St-Martin dont elle démolit " le fort " puis elle prit le château d'Entraunes. On remarque le millésime des environs de 1750 sur le linteau des portes des maisons de St Martin qui furent reconstruites à la suite du bombardement.

Après le traité d'Aix-la-Chapelle de 1748, Louis XIV réduisit la garnison de Guillaumes à deux compagnies d'invalides, puis à une seule. Ces invalides étaient des soldats devenus moins résistants à la suite de blessures et affectés au service des places. Le donjon servit de prison d'Etat. On ne sait s'il renferma quelque prisonnier de marque.

IV - LA PLACE DEMANTELEE.

Par le traité de 1760 sur la rectification des frontières entre la France et les Etats du roi de Sardaigne, la France céda la ville et le terroir de Guillaumes, à la condition expressé que les fortifications seraient rasées et ne seraient plus reconstruites. Elle céda en outre, les communes de Daluis, St-Léger, La Croix, Auvare, Puget-Rostang, La Penne, St Pierre en partie, Cuébris et St Antonin qui, comme Guillaumes allaient être rattachées au Comté de Nice. Elle recevait, en échange, les communes d'Aiglun, Roquesteron Grasse, Conségudes, Les Ferres, Bouyon et Gattières.

La population de Guillaumes, navrée de perdre à la fois la nationalité française et sa garnison, menaçait de s'opposer à la destruction des fortifications. Louis XV laissa quelques mois encore la garnison pour maintenir l'ordre, en attendant l'apaisement des esprits.

Le 30 Juin 1760 le maréchal de Belle-Isle, ministre de la Guerre, enjoint à l'intendant de Provence de faire transporter l'artillerie et les munitions, moitié à Colmars, moitié à Entrevaux. Il y avait 6 canons qui furent ainsi répartis. Un marché fut passé avec deux entrepreneurs d'Entrevaux, Joseph PABAN et Jean-Baptiste BONNET, pour le démantèlement des fortifications pour le prix de 2072 livres 6 sols, 8 deniers et la libre disposition des matériaux. Les démolisseurs rasèrent les bastions, les remparts, les casernes. Ils ne laissèrent du haut donjon que les murailles avec deux rangées de meurtrières, sans toit ni plancher, entre la tour ronde, élancée, crénelée, et la tourette juchée au bord d'un à-pic.

Aujourd'hui, des ronces, des pruneliers, un chêne même forment un taillis à l'intérieur de cette nef de pierres bien patinées, aux créneaux panachés d'herbes folles. Plus bas, sur la large terrasse du cornichon qui servit de place d'armes, on distingue le parapet, l'entrée des galeries de logements et des casernes, la place de la herse. Les plans de remparts, percés de fenêtres, que l'on voit du côté du Tuébi, faisaient partie de l'antique enceinte du Moyen-âge. La grande place actuelle fut nivelée lors de la destruction des casernes de devant la ville.

Le 10 octobre 1760, la garnison française se retirait en Provence. Le 20, le commissaire du Gouvernement sarde prenait possession de la ville.

Une compagnie réduite de 25 invalides sardes logea chez l'habitant. Guillaume était rétrogradé du rang de chef-lieu de viguerie à celui de chef-lieu de mandement (canton). Les Guillaumoises n'étaient pas contents. Et les villageois des environs les narguaient, les brocardant de chansons déplaisantes. (1)

O lou triste sort	Dou pouorre lou jus
Per un tan beou fort	Se li vende plus
La clau de Proouvenço!	Per de bouono soupo.
Aurian dementi	Au premier conseou
Qui nous aurio di	Fau qu'un nouveou peou
Que n'en serian senso.	Change l'armaño:
N'es pas surprenen	Que per quatre Gs
D'entendre de gen	Doune quatre Bs
Que plouron la troupo!	O que diablerio !

(1) Les 19 couplets de cette chanson composée à sauzo en 1760 ont été publiés avec notes explicatives sous le titre "une vieille satire" dans l'Armanac nissart de 1933. On dit qu'il y a sur le clocher 4 G auxquels les malins des environs donnent un sens : Gueux... Le chansonnier en question propose de leur substituer 4 B, initiales de nouveaux qualificatifs : Bénêt...

V.- DEPUIS LA REVOLUTION

=====

La colonne française du général l'Etendure entre à Guillaumes le 25 octobre 1792, plante l'arbre de la liberté sur la grand-place et remonte le val d'Entraunes. A la première neige, le détachement laissé à Guillaumes enterra 3 canons de petit calibre, des fusils et des munitions au quartier de Buey et se retira. A Noël, une colonne de miliciens du parti austro-sarde survint de la vallée de la Tinée par le col de Crous, exhuma les armes enfouies, força les officiers municipaux à arracher l'arbre de la liberté et à assister avec toute la population à un Te Deum dans l'église paroissiale. Le général Brunet ne tarda pas à venir déployer à nouveau le drapeau de la Révolution. En juillet 1793, tout danger paraissant écarté, les détachements français repartirent. A la fin d'août, les Austro-Sardes commandés par le duc d'Aoste revenaient, mais les généraux Garnier et Serrurier les délogeaient en décembre. Pour rallier les populations du haut Var à la Révolution, les représentants du peuple créèrent une société populaire, installèrent une commission permanente à Guillaumes et un comité de surveillance à Châteauneuf. Ils sévirent contre les émigrés, les prêtres réfractaires, les barbets. Ils organisèrent de nouvelles institutions publiques, la conscription des réquisitions, des fêtes civiques.

Le 30 pluviôse an VI, on fêta la souveraineté populaire sur la grand-place, autour de l'autel de la Patrie sur lequel était placé le livre de la Constitution. Douze citoyens des plus âgés, tenant chacun à la main une baguette blanche, montèrent les degrés de l'autel. Le maire réunit et lia les baguettes avec des rubans tricolores. Après des chants patriotiques, on dansa.

Cependant des bandes de barbets, partisans insurgés contre la Révolution, renforcés de déserteurs, de hors-la-loi, de brigands véritables, semaient l'épouvante dans le pays. S'abritant dans des grottes d'accès difficile, ils pillaient pour se ravitailler les fermes isolées, détroussaient les voyageurs, assassinaient pour assouvir des vengeances. En septembre 1797, plus de 200 barbets rôdaient autour de Guillaumes et de Beuil. La garnison d'Entrevaux, les miliciens réquisitionnés dans tous les villages de la région s'efforçaient de les encercler ; Ils réussirent enfin, après une levée en masse des habitants, à ramener la tranquillité dans la région.

Après le concordat de 1802, le haut Var fut englobé dans le diocèse de Nice, l'évêché de Glandèves ayant été supprimé en 1790. Les hameaux de Amé, Barels, Bouchanières, St-Brès, Villetale furent érigés en autant de paroisses comme ceux de Villeplane (Daluis) les Moulins (Sauze) Bnaux (Villeneuve) Les Tourres (Châteauneuf) Sussis (St Martin) Estonc (Entraunes). La Commune de Guillaumes comprit ainsi 6 paroisses pourvues toute d'un curé. Depuis une soixantaine d'années, les hameaux n'ont plus leur desservant, le curé du chef-lieu de la commune assure le binage. Barels et Bouchanières ayant conservé un desservant commun jusqu'en 1914.

Les traités de Paris de 1814 et de 1815, replacèrent le comté de Nice sous la souveraineté de la Maison de Savoie. Guillaumes resta chef-lieu de mandement. En 1845, on endigua la rive gauche du Var, devant la ville. A cette occasion, le poète guillaumoïse, L. Lions juge de la ville et mandement, composa une "Ode pour offrir à S.M Charles-Albert, roi de Sardaigne, de la part de la ville de Guillaumes l'hommage et ses sentiments de fidélité, de reconnaissance, d'amour, d'enthousiasme et d'admiration, touchant le don gracieux que S. M a daigné lui accorder pour la reconstruction sur le Var d'une digue qui doit la préserver de nouvelles dévastations de ce fléau redoutable. Ce poème dont j'ai donné quelques courts extraits, fut imprimé avec des notes, chez Suchet, à Nice, en 1845.

Lors de la réunion du comté à la France en 1860, Cavour tira argument du nom de la France rustique dans son intervention à la Chambre des Députés de Turin, le 29 mai, pour demander la ratification du traité.

C'est sous le régime français que Guillaumes, avec le haut Var fut enfin " désenclavé " par l'ouverture de routes carrossables. La première fut celle de Guillaumes à Entraunes, en 1868. Dix ans après, Guillaumes était relié au Pont-de-Gueydan et Entrevaux, malgré les obstacles formidables accumulés dans les gorges de Daluis. Peu à peu des routes ont rejoint les villages de Péone, Beuil, Châteauneuf, Sauze et les divers hameaux guillaumoïse. Guillaumes est au carrefour profitable de toutes ces routes dont la plus belle est la route d'été des Alpes qui rejoint Grenoble par le col de la Cayolle.

Les facilités nouvelles des communications ont transformé l'économie de la vallée. L'historien Bottéro définissait en 1600, le haut Var : " Contrée riche en grains, en légumes secs, en moutons, en draps "(2) L'abbé Grégoire écrivait en 1793 : " C'est un diamant qui attend le ciseau du lapidaire". Depuis une cinquantaine d'années la Coopérative Laitière de Guillaumes a ouvert une source insoupçonnée de revenus pour tous les habitants de la vallée, même ceux des hameaux les plus éloignés.

(2) Les draps du haut Var étaient autrefois très appréciés çà cause de l'excellente qualité de la laine et de leur solidité; draps d'ostal, ou draps de maison, burels, droguets, cadis, draps de douzaine, cordillats (à trame de chanvre). Les femmes filaient la laine à la quenouille; on faisait aussi filer les prisonniers (Baretti de Guillaumes parle avantagusement en 1580 de la " filature des prisonniers). Les tisserands tissaient l'étoffe que l'on passait au foulon avant de la teindre avec de l'épine-vinette, du brou de noix ou de l'écorce d'aulne. On filait aussi le chanvre et le lin pour en faire de la toile. Chaque famille avait sa petite chonevière, chanabal, et son carré de lin liniero. La dernière fabrique de draps du haut Var, à St Martin, ferma ses portes vers 1880.

Les conditions dans lesquelles fonctionne cette entreprise prouvent combien la population du Haut-Var a le sens de l'ordre, de la solidarité, de l'honnêteté. Elle a aussi le goût du progrès comme le montrent les grandes améliorations apportées dans tous les domaines : emploi de l'outillage mécanique, depuis plus de 50 ans, tiré par des chevaux, pour faucher, faner, moissonner, création d'écoles, de cabines téléphoniques dans les hameaux etc...

Le tourisme fait apprécier les beautés naturelles et les ressources climatiques de la région qui compte de coquettes stations estivales et plusieurs stations de sports d'hiver.

Si, pour des raisons psychologiques plutôt qu'économiques, hameaux et écarts se dépeuplent, la jeunesse, tentée par le mirage des villes du littoral, désertant le logis ancestral, le centre, plus animé, de chaque commune, souffre moins de l'exode.

Posté à la croisée des routes avec les agréments d'une petite ville des Alpes, Guillaumes, chef-lieu de canton, siège de la Coopérative, centre de foires mensuelles et du commerce de la vallée, reste la capitale de la "France rustique". De son passé de place de Guerre, elle garde au moins deux souvenirs : la perspective de l'antique donjon et la pittoresque bravade du 15 août.

Paul CANESTRIER.

A P P E N D I C E

Intérêt militaire de la place de Guillaumes en 1760.

Avant le traité du 24 Mars 1790, rectificatif des frontières entre le comté de Nice et la France, le système défensif français de la Haute-Provence contre des armées ennemies venant du versant italien des Alpes était articulé sur 4 forteresses : Colmars, commandant l'entrée de la vallée du Verdon, Guillaumes et Entrevaux, commandant la haute et la moyenne vallée du Var, Cuébris, commandant la vallée de l'Estéron.

En 1747, le lieutenant-général Pierre Joseph de Bourcet exposait l'importance et le but de chacune de ces places dans un Mémoire sur la frontière des Alpes (Biblioth. nat, Nouv, acqu., fr. Man. 380), qui est inédit. Bourcet connaissait à fond la région; officier pointeur à l'école d'artillerie de Grenoble, il avait, en 1725, dessiné une grande carte manuscrite et coloriée de la haute vallée du Var, dans laquelle sont portées toutes les agglomérations et les accès aux cols séparant les Etats de France et du Piémont (Biblioth nat, Mss, fr., Atlas - recueil des plans in f°). De 1747 à 1749, il leva la carte détaillée du Comté de Nice, gravée par Guillaume de la Haye en 2 Feuilles de 0,55 sur 0,75 et rédigea à cette occasion les mémoires relatifs à la carte du Comté de Nice (Arch. Section Techn. du Génie, manuscrit 210).

Du mémoire sur la Frontière des Alpes, nous extrayons tout ce qui concerne Guillaumes, les passages essentiels pour Cuébris, Colmars .

Guillaumes est une ville un peu moins considérable qu'Entrevaux. Elle est assise à la rive gauche du Var au bas de l'extrémité du contre-fort qui borde la droite du vallon du Tubi (Tuébi). Elle est entourée d'un mur crénelé, mais si mal flanqué qu'il ne serait point difficile au mineur de s'y attacher... Ce mur se joint, du côté de l'est, à une hauteur sur laquelle on monte, du côté de la ville, par un chemin en tourniquet. Le front de ce château qui regarde la ville est sans fossé; celui qui est tourné du côté de la campagne en a un taillé dans le roc, mais il est si peu profond et les flancs qui le défendent si peu avancés qu'il ne serait absolument point impossible au mineur de s'y attacher.. à la faveur des hauteurs qui en sont proches.

L'objet de Guillaume est de couvrir conjointement avec Entrevaux et le château de Cuébris la communication de la vallée du Var avec la vallée de Barcelonnette, d'éclairer tous les mouvements que l'ennemi pourrait faire sur la Tinée et de couvrir par conséquent, la haute Provence; mais si l'ennemi était maître de Barcelonnette, Guillaumes, pourrait alors donner les mains avec Colmars, et ils couvriraient ensemble la Haute Provence.

On communique à cheval de Guillaumes à Colmars dans 7 heures; ce chemin passe par Villeneuve, St Martin et le col de Champ. On communique de Guillaumes à Barcelonnette par Villeneuve, Entraunes, Esting, par le col de la Caillole par le col de Fours, dans 11 heures. Ce chemin est passablement bon pour les chevaux; il y a trois ponts en bois sur le Var et des gués praticables. On communique de Guillaumes à Entrevaux en descendant le Var par un chemin passablement bon pour les chevaux dans 3 heures. On communique de Beuil à Guillaumes en passant par la chapelle de Ste Anne; ce chemin est très bon pour les chevaux.

Château de Cuébris.- Ce poste est un vieux château seigneurial assis sur un rocher... il y a un pont-levis qu'on peut garantir du pétard; Il peut contenir une centaine d'hommes. Il faut du canon pour le prendre.. Comme sa situation ne couvre en aucune manière l'entrée de la Provence qui doit absolument se faire sur la partie du Var comprise entre la mer et l'Estéron, on ne doit regarder ce château que comme une garde avancée d'Entrevaux ou que comme un poste qui veille aux mouvements qui se font dans le comté de Nice... à quoi l'on peut ajouter qu'il couvre la communication du bas Var avec Entrevaux.

On communique du château et du village de Cuébris à Entrevaux en passant par le village de Pene (La penne) dans 3 heures; ce chemin n'est bon que pour les chevaux. On communique de Les croz (Ascros) à Cuébris en 2 heures; ce chemin est fort mauvais pour les chevaux.

L'objet de Colmars est d'empêcher, conjointement avec le fort de St-Vincent que l'ennemi ne pénètre en corps d'armée de la vallée de Barcelonnette d'un côté par le col de St Michel et, d'un autre, en passant par le lac de Ligny dans la Haute Provence. On communique de Colmars à Entrevaux en passant d'un côté par le col de St Michel et d'un autre, en passant par le lac Ligny et le Sausse.

à suivre...

CREATION D'UNE ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES à GUILLAUMES

Une Association de Parents d'Elèves vient d'être créée à Guillaumes et dans une Assemblée Générale qui groupait presque la quasi-totalité de parents a désigné M Pierre PRATICO en qualité de Président.

Nous sommes heureux de cette initiative qui permettra certainement un meilleur fonctionnement des activités scolaires et nous félicitons M Pierre PRATICO du choix dont il a été l'objet.

Dès le mardi 8 janvier, l'Association s'est réunie au Foyer Rural pour tirer les Rois en présence évidemment des maîtres de l'école et des enfants.

De plus, le Maire et le Conseiller Général avaient été invités. Ils étaient représentés par MM Robert LUCARINI et Maurice BELLEUDY.

CONGRES DEPARTEMENTAL DES DEBITANTS DE TABACS DE LA MONTAGNE

A GUILLAUMES

Comme chaque année, ce Congrès a été organisé durant l'automne et cette année, il s'est tenu à Guillaumes le 3 novembre, dans la salle de la Mairie, et groupait une cinquantaine de participants.

Après avoir été reçu par le Maire, la séance de travail a duré toute la matinée sous la présidence de M André JAUBERTHIE, Président de la Confédération Nationale des Débitants de Tabac assisté de M. THEYS, Président Départemental.

Un apéritif d'honneur a été offert par la Municipalité et ensuite un excellent banquet a groupé tous les participants à l'Hôtel de la Renaissance.

Diverses personnalités ont assisté à cette manifestation. En particulier, M Charles GINESY, M PERISSOL.

Il convient de féliciter MM CAPPELLETI Edmond et BELLEUDY Maurice qui ont parfaitement réussi l'organisation de cette belle journée.

CHEZ NOS SAPEURS-POMPIERS

INTERVENTIONS DU CENTRE DE SECOURS ET D'INCENDIE de GUILLAUMES AU
COURS DE L'ANNEE 1973 - -

- 15 Février - Secours asphyxie à Beuil les Launes.
- 16 Février - Transport à Nice sur réquisition, de la victime de l'accident de la veille pour autopsie.
- 18 Mars - Feu de forêt à Beuil au quartier St-Jean, en collaboration avec le centre de lère intervention de Beuil.
- 26 Mars - Feu de forêt à Guillaumes - Quartier Tireboeuf.
- 7 et 8 avril - Feu de forêt à Guillaumes au quartier la Ribière et Barlatte.
- 5 Mai - Incendie d'une maison en ruines à Sauze. Quartier de la Vemiane.
- 27 Juin - Transport urgent d'un blessé à l'Hôpital St Roch.
- 2 Juillet - Pompage des eaux ayant envahies les sous-sols de la piscine de Valberg.
- 29 Juillet - Accident routier, à Guillaumes- la Ribière.
Transport à Nice de blessés.
- 30 Juillet - Accident routier à Entraunes. Blessés légers.
- 20 Août - Chuté d'un garçonnet dans le lit du Var à Entraunes.
Transport de la victime à l'hôpital Lenval à Nice.
- 21 Août - Accident routier à la limite des communes de St-Martin d'Entraunes et Entraunes - Blessés légers.
- 1er septembre - Accident routier à Guillaumes - La Ribière.
Transport d'un blessé à l'Hôpital Rural d'Entrevaux.

- 27 Octobre - Accident routier à Villeneuve. Transport d'un blessé à Nice.
- 16 décembre- Incendie de forêt au plateau de Dina Communes de Puget-Rostang et Rigaud - renfort au centre de secours de Puget Théniers.
- 23 décembre- Accident routier - chute de pierres à Daluis.

En outre, des séances d'instruction avec mise en batterie de lances de 40 et 70 mm ont eu lieu à Villeneuve d'Entraunes et à Châteauneuf d'Entraunes.

à Valberg - protection de l'Ecole Départementale des Neiges

à Guillaumes - évacuation et protection du groupe scolaire

Entraînement sur matériel hydraulique de désincarcération pour accident routier.

Des cours de secourisme ont eu lieu tous les vendredis au début de l'année.

Départ à la retraite - Notre ami, Daniel GILLOUX, Sergent au Centre de Secours, Médaille d'Argent des Sapeurs-Pompiers, atteint par la limite d'âge, a cessé ses fonctions, après 24 ans de présence, à compter du 1er janvier 1974.

Nous souhaitons le compter longtemps par mi ses anciens camarades sinon lors des interventions du Centre mais bien lors des réunions officielles et amicales.

Distinction - Nous avons appris avec plaisir, que lors de la promotion du 4 décembre 1973, dite de Ste Barbe, Henri BAULEO, sapeur-pompier de 1ère classe s'est vu attribuer par Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, la Médaille d'Honneur des Sapeurs-Pompiers (Argent) pour ses 20 années de dévouement au sein du Centre de Secours de Guillaumes. Cette décoration lui sera remise ultérieurement- Toutes nos félicitations.

Avancements - Sont promus pour prendre rang à compter du 1er janvier 1974.

Au grade de Sergent - Le Caporal-chef, Mécanicien du Centre GENIN Guy.

Au grade du Caporal - Le Sapeur pompier de 1ère classe BAULEO Henri.

Félicitations aux nouveaux promus.

Dotation en matériel:

Depuis le 1er octobre, un nouvel engin de lutte contre l'Incendie a été affecté au Centre de Secours .

Il s'agit d'un camion citerne - G M C d'une contenance de 3000 litres avec moto-pompe de 30. m³ et tous les agrés nécessaires à l'établissement de lances d'incendies sur plusieurs centaines de mètres.

De plus, le Centre a été également doté d'un appareil respiratoire autonome pour intervention en atmosphère viciée, ainsi que d'un matériel de désincarcération hydraulique, pour le dégagement de victimes d'accidents routiers bloquées dans leur véhicule.

NAISSANCES

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs, les naissances suivantes :

Audrey NOEL, premier enfant de M et Mme Pierre NOEL, Conseiller Municipal de Guillaumes.

La nouveau-née est aussi l'arrière petite-fille de M et Mme MOUTTET, Hôteliers à Valberg.

Laurent VOSGIEN, deuxième enfant au foyer de M et Mme VOSGIEN Jean-Claude est né à Nice le 28 décembre 1973.

Le nouveau-né est le petit-fils de M et Mme VOSGIEN et de M et me BAUDINO, originaires de Guillaumes, résidant souvent parmi nous, comme d'ailleurs, l'arrière grand-mère, Madame Veuve Louis AGNELY.

Stéphanie GRAILLE, premier enfant de M et Mme Bernard GRAILLE, née à Nice le 29 Décembre.

La nouveau-née est la petite fille de M et Mme Raoul GRAILLE, Adjoint au Maire de Guillaumes et de M et Mme Louis GRAILLE, Maire de Châteauneuf d'Entraunes, l'arrière petite-fille de la doyenne du village Madame Veuve Joséphine GRAILLE ainsi que de M et Mme EMANUELLI, nos anciens receveurs des P.T.T.

Céline CAR née à Nice le 2 janvier, fille de M et de Mme CAR née Gisèle GILLOUX.

Elle est aussi la petite fille de M et Mme Daniel GILLOUX, artisan menuisier et l'arrière petite fille de Madame TOCHE Marie de St-Brès.

Basile GOBERT, fils de M et Mme Dany GOBERT, cultivateurs à Sauze-Vieux, né à Entrevaux.

Stéphane NICOLAS, fils de M et Mme Robert NICOLAS,

Le nouveau né est le petit fils de M et Mme Georges NICOLAS et l'arrière petit-fils de M Louis NICOLAS, retraité de la Police, originaire de Sauze et de Mme.

Jean-Christophe BRUN, fils de M Joseph BRUN et de Mme née SPINDLER.

Stéphane MURRIS, né à Nice le 30 décembre, fils de M et Mme Gérard MURRIS et petit -fils de M et Mme François MURRIS.

C'est de tout coeur que nous adressons à tous ces nouveaux-nés nos meilleurs voeux ainsi que nos compliments à leurs parents.

M A R I A G E S

Nous sommes heureux d'apprendre le mariage célébré le 3 Novembre à l'église de Tourves de Jean-Claude OLLIVIER avec Martine TERLY.

Le jeune marié appartient à une nombreuse famille de Bouchanières, la famille Eugène TOCHE.

Il est le petit-fils de Madame Veuve Emilie TOCHE.

Le 8 décembre a été célébré à Puget-Théniers, le mariage de M. Gérard MICOL avec Ghislaine PEREZ.

Le jeune marié est dessinateur au Service de l'Equipement et du Logement à la Subdivision de Guillaumes.

Nous avons appris le mariage de Richard MONTAUTI avec Patricia MERCIER.

Rappelons que le jeune marié est le fils de Mme MOHTAUTI, née Simone SIGAUD, originaire de Guillaumes.

A Péone, le 3 novembre a eu lieu le mariage de M Marcel BELLIEUD éleveur avec Mademoiselle Lina Marie BAUDIN, fille de M et Mme Simon BAUDIN.

Le 15 décembre, à eü lieu le mariage de M François SARDELLI avec Mademoiselle Noëlle LAUGIER.

La jeune mariée est la fille de M et Mme LAUGIER, Hôteliers à l'Oustalet à Valnerg.

A Villeneuve d'Entraunes, a eu lieu le mariage de Roger GUIBERT avec Christiane ARNAUD.

Ce mariage unit deux familles bien connues, l'une d'Enaux et l'autre de Sauze les Selves.

A tous ces foyers qui viennent d'être fondés nous adressons nos meilleurs vœux de prospérité et de bonheur.

D E C E S

Une famille de Guillaumes a été particulièrement touchée par un terrible accident de la voie publique.

Il s'agit de la famille Henri DAVID.

En effet, Madame Yvette DAVID née ARTEL a perdu au cours de cet accident automobile, son père et sa mère M et Mme Henri ARTEL, domiciliés à Fallières, près de Remiremont dans les Vosges.

Nous tenons à témoigner toute notre sympathie attristée à l'ensemble de cette famille cruellement endeuillée.

Nous avons appris avec peine le décès de M François MAUREL, survenu le 12 novembre, à l'âge de 81 ans.

Le défunt était le père de M l'Abbé MAUREL, Curé-Doyen de Levens qu'il est inutile de présenter à la population de Guillaumes.

Nous tenons à lui exprimer ainsi qu'à sa mère, Mme Veuve François MAUREL, nos très sincères sentiments de sympathie en cette triste circonstance.

Nous avons appris le 17 novembre, la mort de Madame Veuve François FORASTIERO, survenue à l'âge de 80 ans.

La défunte était la mère de M Vincent FORASTIERO, le garagiste bien connu à Guillaumes où il est installé et qui assure aussi le service de la poste.

Nous lui adressons nos très sincères condoléances.

Nous avons appris le décès de Madame Joséphine OLLIVIER, survenu à Contes.

La défunte était la mère du Docteur OLLIVIER, ancien Maire et Conseiller Général de Contes et avait des attaches familiales à Guillaumes.

En particulier, elle était la tante de M Marcel LIONS, Ancien Conseiller Municipal de Guillaumes et de Mesdames DUMAS et CANTONE, à qui nous adressons nos sincères condoléances.

Le 2 décembre est survenu à Nice le décès de Mademoiselle Alice BELLIEUD, âgée de 82 ans.

La défunte était native de Guillaumes.

Les obsèques ont été célébrées en l'Eglise Sainte Jeanne d'Arc à Nice.

Nous adressons à ses soeurs, Madame Veuve REY, Mme PEGLION, Mme GUILLERMET, Mme ROUX et à sa belle-soeur, Mme Veuve BELLIEUD Eugène, ainsi qu'à tous les parents, nos très sincères condoléances.

Nous avons appris avec peine le décès survenu le 4 décembre à Grasse de Madame Veuve Philomène THIMOLEON, à l'âge de 89 ans.

Les obsèques ont eu lieu le 6 décembre en l'église Notre-Dame des Chênes à Saint Jacques de Grasse.

La défunte née OLLIVE était native de Guillaumes, d'Anen exactement et installée à Grasse depuis une cinquantaine d'années à la suite du décès de son mari, tombé en 1917, au Champ d'Honneur à Vauquois (Meuse) qui, lui même était né à la Colette.

Rappelons que la défunte était aussi la tante de l'Abbé OLLIVE que nous avons connu curé de Beuil pendant de longues années.

Au fils de la défunte, M Julien THIMOLEON, et à tous ses parents nous adressons avec émotion nos condoléances.

Le 27 décembre est survenu à St Martin d'Entraunes, la mort de M Firmin PAYAN,) à l'âge de 73 ans.

Les obsèques ont eu lieu à St Martin d'Entraunes avec une très nombreuse assistance.

A ses frères, belles soeurs et à tous ses parents, nous adressons nos sincères condoléances.

Le 2 janvier, par suite de maladie est survenu à Nice le décès de M René NICOLAS âgé de 53 ans.

Originaire de St Martin d'Entraunes, le défunt vivait à Sospel avec sa femme et ses enfants.

A sa mère, à son épouse, à ses enfants ainsi qu'à tous ses parents, nous adressons nos condoléances très émues devant cette cruelle épreuve.

D I S T I N C T I O N S

Nous avons appris avec plaisir la distinction qui vient d'être accordée à M Joseph ROCCHI, Préposé des P T T à Guillaumes.

En effet, l'Administration vient de lui décerner la Médaille d'Honneur des Postes et Télécommunications.

Rappelons que la même distinction a déjà été décernée à MM LEA Joseph de St Martin d'Entraunes et Félicien LANCE de Guillaumes.

A ces trois bons serviteurs de la Fonction Publique, nous adressons nos félicitations les plus sincères et les plus méritées.

C'est avec plaisir que nous avons appris la promotion dans la Légion d'Honneur de M Louis PERISSOL, Maire de Beuil.

Si on tient compte des nombreuses activités de M PERISSOL et de leurs réussites aussi bien dans sa profession que dans ses fonctions de Maire, nous estimons que ce choix est largement mérité, et c'est avec plaisir que nous lui adressons nos très sincères félicitations et compliments.

Nous sommes heureux de féliciter notre concitoyen M Raoul PONS qui vient d'être reçu au Concours de Conducteurs de Travaux de l'Équipement et du Logement.

Actuellement, en poste à Guillaumes, nous espérons qu'il pourra y rester le plus longtemps possible.

Nous avons lu dans l'Echo de la Côte d'Azur qu'à l'occasion du Noël dans le Vieux Nice et dans le concours " Crèches et Vitrites " le premier prix d'excellence du Cercle Historique des Alpes-Maritimes a été décerné à la Charcuterie RAVEL, Place Saint François.

Rappelons pour ceux qui pourraient l'ignorer que cette belle charcuterie récemment rénovée appartient à M et Mme Francis RAVEL et à M et Mme André RAVEL.

D E P A R T

C'est avec regret que nous avons appris le départ de Mr Fernand EPPELE qui nous a quitté avec sa famille évidemment.

Gérant du Bar " Le Central " , il laisse à Guillaumes, un excellent souvenir et nous espérons bien qu'il viendra nous rendre visite en temps opportun.

Nous avons reçu la visite de M et Mme COUTANT venus nous informer qu'après avoir cessé leur activité hôtelière à Valberg, ils étaient maintenant dans l'obligation pour des raisons de santé de résider sur la Côte.

C'est avec regret que nous avons appris ce départ d'autant plus que nous n'oublierons pas la conscience professionnelle avec laquelle ils ont exercé le commerce d'hôtellerie à Valberg, aussitôt après la guerre.

Nous sommes certains que nous aurons encore l'occasion de les revoir à Guillaumes et nous nous en réjouissons.

B I E N V E N U E

C'est bien volontiers que nous souhaitons la bienvenue au nouveau Chef de District des Eaux et Forêts M André MORIN qui, jusqu'ici exerçait à Saint Pierre d'Entremont (Savoie).

Il succède ainsi à M Joseph BORELLI.

Il s'est installé à Guillaumes dans la Maison Forestière avec sa femme et ses trois enfants, que nous sommes très heureux de compter parmi notre communauté.

Madame VIDAL qui résidait à Sauze est venues'installer à Guillaumes auprès de son fils, Maurice, employé à l'Équipement et au Logement.

Nous lui souhaitons un bon séjour parmi nous.

Nous venons d'être informés que par arrêté de Monsieur le Garde des Sceaux en date du 13/11/1973, Me Michaël STREITZ, vient d'être nommé Notaire à Guillaumes, succédant ainsi à Me René PEGURET.

Nous sommes très heureux de cette décision et nous espérons que notre nouveau notaire n'aura qu'à se féliciter de ce choix.

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que notre village est maintenant doté d'un cabinet dentaire animé tous les samedis par M Serge COLETTI, Chirurgien-Dentiste à Nice.

Le cabinet a été installé dans l'immeuble de la Mairie et bien que sa mise en fonction soit récente, M COLETTI, adéjàconstitué une clientèle importante.

Nous sommes très heureux de cette installation pour laquelle nous formons les meilleurs voeux de réussite.

A Valberg, plusieurs affaires commerciales ont changé de propriétaire ou de gérant.

Rappelons que leValbergan-Sports a été donné en gérance libre à M Richard LACHE pour une durée de neuf ans.

De même, le Whisky à Gogo est actuellement donné en gérance libre à Monsieur FERRIGNO Jean-Claude.

Enfin, en ce qui concerne, l'Hôtel Le Coq en Pâte nous avons parlé plus haut, nous informons nos lecteurs que cet hôtel a été vendu à M et Mme Jean-Claude GIUDICE.

Nous souhaitons à tous ces nouveaux commerçants, une bonne réussite dans leurs activités professionnelles.

M CHASSERIAUX Fernand, ouvrier routier, à la Subdivision de l'Equipement et du Logement de Guillaumes a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 1974, à l'âge de 65 ans.

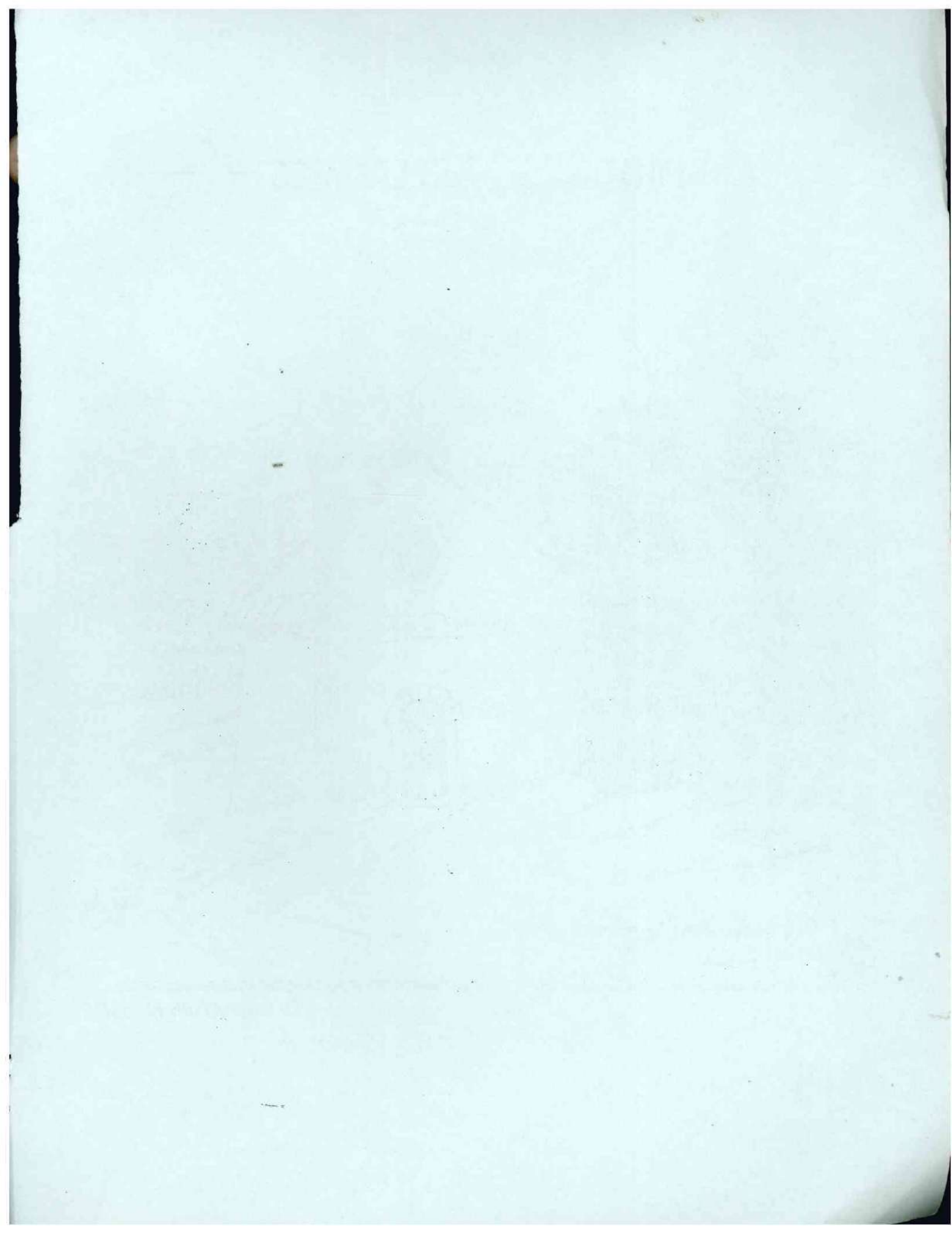
Nous lui souhaitons un long et paisible repos dans notre village après tant d'années de travail.

N° 47 - JANVIER 1974

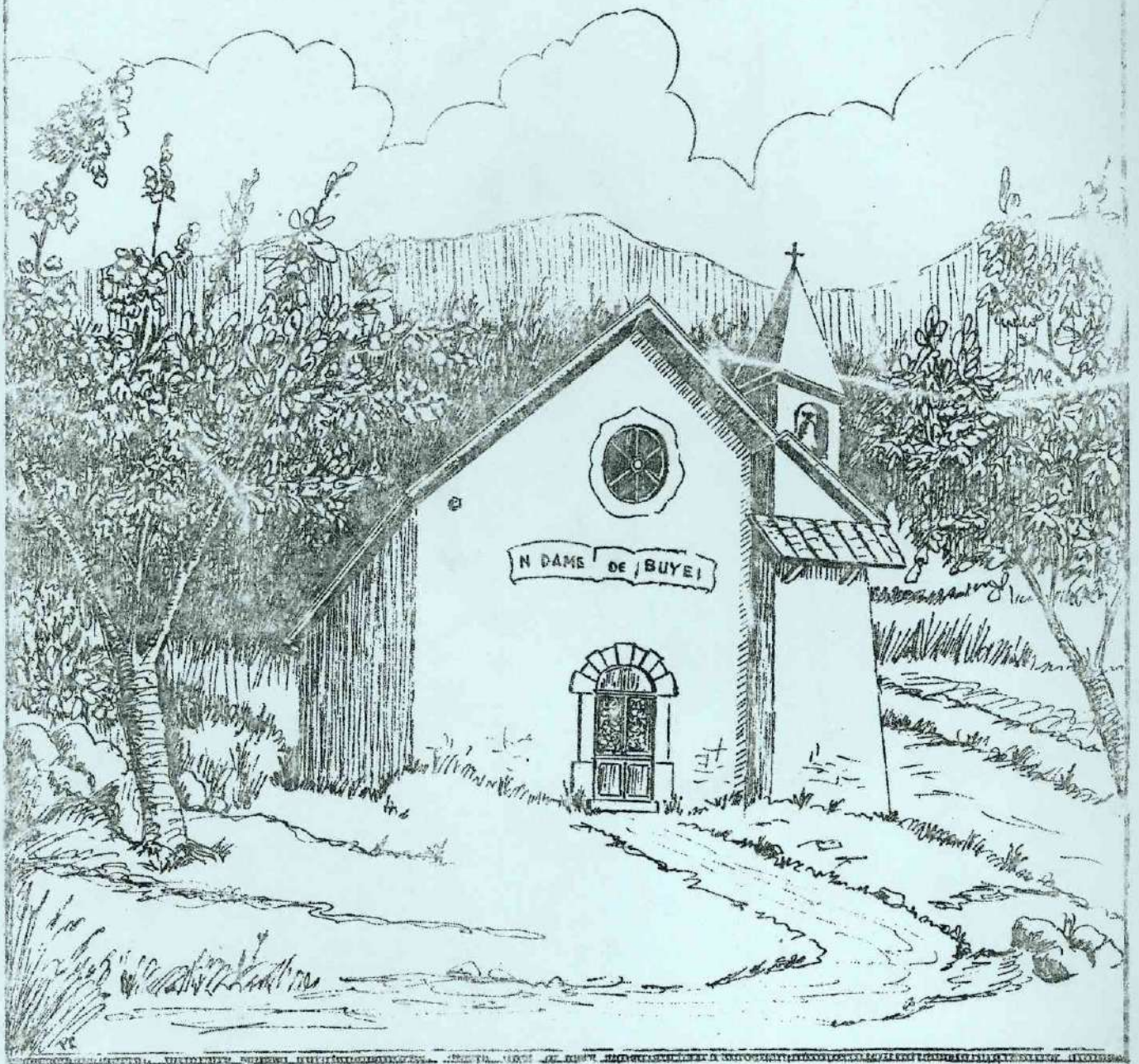
Abonnement : 10 frs

Perception de Guillaumes
C.C.P. MARSEILLE 9040-18

Paraissant au cours
du premier trimestre
deuxième trimestre
troisième trimestre
quatrième trimestre



LA TRIBUNE DE GUILLAUMES



AUTORISATION N° 53119